



UNION SYNDICALE FEDERALE

des Services publics européens et internationaux

Avenue des Gaulois, 36 B-1040 Bruxelles

Tél. (32.2)733.98.00 - Fax (32.2)733.05.33 - e-mail: usf@unionsyndicale.eu
www.unionsyndicale.eu

Bruxelles, 29 janvier 2026

Note à l'attention de Mme Susan Panter , Directrice du Workplace & Wellbeing HR.DDG2.D

Objet : Démarches engagées par la Commission auprès des autorités belges à la suite des courriers du SPF Finances demandant aux pensionnés de déclarer le montant de leur pension communautaire.

Chère Madame Panter,

L'Union Syndicale souhaiterait obtenir un point de situation concernant les démarches engagées par la Commission auprès des autorités belges à la suite des courriers du SPF Finances demandant aux pensionnés de déclarer le montant de leur pension communautaire.

Dans le projet de réponse transmis par vos services aux pensionnés, il est indiqué que la Commission a identifié des problèmes de compatibilité de la loi-programme belge du 18 juillet 2025 avec le droit de l'Union et qu'un dialogue est en cours avec les autorités belges.

Dans ce contexte, l'Union Syndicale souhaite savoir :

- Où en sont actuellement ces échanges ;
- Quelle est la position de la Commission quant aux obligations concrètes des pensionnés concernés ;
- Si la Commission entend assurer leur protection, le cas échéant sur la base de l'article 24 du Statut, ou si des démarches complémentaires doivent être envisagées.

Nous vous remercions par avance pour ces éléments, essentiels pour l'information des pensionnés concernés.

Cordialement,

Nicolas Mavraganis
Président de l'Union Syndicale Fédérale

Annexe : 1

Cc : Mr. Stephen Quest, Director-General, HR
Mr. Christian Roques, Deputy Director-General, HR
Mr. Christian Levasseur, Director of Office PMO
Mr. Laurent Duluc, Deputy Head of Unit, HR.F.4